

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS

POUR LES ENTREPRENEURS



PRODUITS ET SERVICES
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change



Vous êtes Client de notre Espace Entrepreneurs : cette brochure vous est destinée.

Otre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d’être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable.

Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l’opération sera ajoutée à ce montant.

Votre chargé d’affaires BNP Paribas est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N’hésitez pas à le contacter.

Rédaction achevée le 1^{er} décembre 2024.

SOMMAIRE

02	1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE	22	6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS
	➔ Ouverture, transformation, clôture ➔ Tenue de compte ➔ Relevés de compte ➔ Services en agence		➔ Financement court terme ➔ Financement moyen / long terme ➔ Gestion des dossiers de financement ➔ <i>Produits n’étant plus commercialisés / Crédit Silo</i>
04	2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	26	7. COMMERCE INTERNATIONAL
	➔ Forfait Essentiel Flux ➔ Services Bancaires de Base ➔ <i>Produits et services n’étant plus commercialisés / Offres groupées de services : Esprit Libre Pro</i>		➔ Avances en devises ➔ Encaissement documentaire export ➔ Encaissement documentaire import ➔ Crédit documentaire export ➔ Crédit documentaire import ➔ Frais de communication (import et export) ➔ Frais optionnels divers (import et export) ➔ Garanties internationales ➔ Service commerce international par internet
05	3. BANQUE À DISTANCE	29	8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
	➔ Mobile et mail ➔ Internet ➔ <i>Produits et services n’étant plus commercialisés / Banque à distance : BNP Net Professionnels</i> ➔ Échanges de fichiers ➔ Solution de gestion et de communication		➔ Placement des excédents de trésorerie ➔ <i>Produits n’étant plus commercialisés / Droits d’entrée avec BNP Net Professionnels</i> ➔ Opérations de Bourse ➔ <i>Produits n’étant plus commercialisés / Offre Bourse avec BNP Net Professionnels</i> ➔ Conservation du portefeuille titres et autres services ➔ <i>Produits n’étant plus commercialisés / Conservation du portefeuille titre / Droits de garde</i> ➔ Constitution d’un capital ➔ Préparation de la retraite
10	4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D’ENCAISSEMENT	33	9. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE
	➔ Espèces ➔ Chèques ➔ <i>Produit n’étant plus commercialisé / Lecteur de chèque</i> ➔ Carte bancaire : paiements et retraits d’espèces ➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique) ➔ <i>Produits et services n’étant plus commercialisés / Solution d’encaissement</i> ➔ Effets de commerce ➔ Virements ➔ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA ➔ <i>Produits et services n’étant plus commercialisés / Protection des moyens de paiement</i>		➔ Protection de l’entreprise et des dirigeants ➔ Protection de votre activité professionnelle et / ou de vos biens mobiliers et immobiliers professionnels
21	5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	35	10. SERVICES
	➔ Commission d’intervention ➔ Opérations particulières ➔ Incidents de paiement ➔ Incidents d’encaissement		➔ Protection des biens ➔ <i>Produits et services n’étant plus commercialisés / Protection des biens</i>
		36	11. INTERMÉDIATION EN ASSURANCE
		37	12. RÉSOUDRE UN LITIGE
			➔ En premier recours ➔ En dernier recours amiable

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte courant en euros ou en devises GRATUIT
- Transfert de compte courant vers un autre Espace Entrepreneurs BNP Paribas en France métropolitaine GRATUIT
- Clôture de compte courant en euros ou en devises GRATUIT
- Services Bancaires de Base GRATUIT
(fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier).
- Service de changement de domiciliation bancaire Facildom Pro GRATUIT
Vous mandatez BNP Paribas pour informer les émetteurs de prélèvements et virements que vous avez choisis des nouvelles coordonnées bancaires de votre compte professionnel.

Tenue de compte

- Frais de gestion de compte
 - Compte courant en euros minimum 31,50€ par mois et par compte
 - Compte courant en devises
 - si une commission de mouvement (ou de compte) est perçue minimum 31,50€ par mois et par compte
 - sinon minimum 52€ par mois par compteCes frais rémunèrent la gestion administrative et comptable du compte courant.
- Commission de mouvement (ou de compte) (compte courant en euros ou en devises) de 0,06% à 0,1%
La commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte, est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit du compte et non exonérées. Elle rémunère les charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur le compte courant du Client.
- Commission de découvert (compte courant en euros ou en devises) 0,07%
Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte et s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois et est limitée à la moitié des intérêts débiteurs.
- Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable de 217,50€ à 1198€ par an
Ils sont facturés pour l'ensemble des comptes détenus et varient en fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation. Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).
- Tenue de compte inactif 30€ par an et par compte courant (1)
(au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier).

Relevés de compte

- Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphone ou Internet (24 h/24, 7j/7)
- Relevé de compte standard mensuel (papier) GRATUIT
- Offre Relevés en Ligne Pro GRATUIT pour les clients détenteurs de BNP Net Professionnels.
Ce service destiné aux détenteurs de BNP Net Professionnels permet de recevoir ses relevés de compte sous format numérique (à l'exclusion des relevés de compte en devises) directement en ligne. L'offre Relevés en Ligne Pro comprend également les relevés de commissions des opérations cartes, les décomptes des remises factures cartes pour les clients détenteurs d'un contrat commerçant, ainsi que les factures de frais et commissions bancaires. Les conditions et tarifs de l'offre BNP Net Professionnels sont précisés en page 7.
- Situation Pro 4,15€ / mois
 - Un relevé mensuel spécifique qui se substitue au relevé standard permettant de définir le mode de classement des opérations par nature ou par date comptable et/ou une autre périodicité (bimensuelle, décadaire).
 - Une synthèse mensuelle d'activité : restitution des flux du mois (entrées/sorties) par grandes rubriques et des soldes comptables quotidiens du mois considéré et sur 13 mois glissants, les soldes comptables fin de mois du compte courant et les flux mensuels (entrées/sorties).

- Option Situation Pro Net qui permet l'accès au service Internet BNP Net Professionnels +13,15€ HT / mois
Le service BNP Net Professionnels est décrit en page 7.
- Fourniture d'échelle d'intérêt 3,60€ / échelle
L'échelle d'intérêts restitue l'ensemble des mouvements et soldes quotidiens en valeur et le détail des flux qui servent au calcul des intérêts.
- Fusion de compte 23€ / compte / mois

Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

- Périodicité mensuelle GRATUIT
- Périodicité bimensuelle 1,80€ / mois
- Périodicité décadaire 3,60€ / mois
- Périodicité quotidienne 36€ / mois
- Option Relevé en anglais
 - Périodicité mensuelle / relevé en anglais 0,90€ / mois
 - Périodicité bimensuelle / relevé en anglais 2,70€ / mois
 - Périodicité décadaire / relevé en anglais 4,50€ / mois
 - Périodicité quotidienne / relevé en anglais 36,90€ / mois
- Duplicata de relevé de compte 10,75€ HT / relevé

Services en agence

- Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés 140€ HT (1)
- Fourniture d'attestation (à l'unité)
 - Attestation simple 17,08€ HT
 - Attestation complexe (sur mesure avec recherches approfondies ou sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes) 34,17€ HT
- Frais de recherche de documents (à l'unité)
 - Document de moins d'un an 16,50€ HT (avec une photocopie incluse)
 - Document de plus d'un an 35,00€ HT (avec une photocopie incluse)
 - Photocopie supplémentaire 0,85€ HT / unité
 - Frais de recherche d'adresse manquante ou erronée 18€
- Frais de location de coffre-fort (2) : variable selon le volume et la valeur du contenu du coffre (cotisation annuelle)
 - Volume jusqu'à 35 dm³ et valeur du contenu limitée à 30 500€ (option 1) 113,33€ HT
 - Autres volumes et valeurs disponibles (options 2 et 3) Nous consulter (3)
 - Selon disponibilité dans l'Espace Entrepreneurs. Pour plus d'informations, contacter votre chargé d'affaires.
- Échange de billets contre monnaie en euro au guichet, sur automate BNP Paribas ou Cash Services (4) GRATUIT
- Opération d'achat/vente de billets en devises étrangères au guichet (disponible sur commande) (5)
 - Achat/délivrance de billets Taux de change en vigueur au moment de l'opération (6)
 - + Commission additionnelle
 - Montant < 760€ +4,50€ / opération
 - Montant ≥ 760€ GRATUIT
- Opération de change au comptant (hors frais d'émission de virement SEPA, Réception de virement SEPA, Émission de virement non SEPA et Réception de virement non SEPA)
 - contre-valeur ≤ 75 000€ 0,50% minimum 18€
 - contre-valeur > 75 000€
 - 1^{re} tranche de 75 000€ 0,50%
 - au-delà de la 1^{re} tranche 0,25%

(1) Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires. (2) Frais correspondant à la mise à disposition de coffre-fort. (3) Les conditions et tarifs sont consultables sur mabanquepro.bnpparibas ou banqueentreprise.bnpparibas (coût de connexion à Internet selon opérateur) et auprès d'un chargé d'affaires. (4) Service fourni par la société commune aux groupes bancaires BNP Paribas, SG et Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 2SF - Société des Services Fiduciaires. SAS au capital de 39 000 000€ - Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS Bobigny 915166045. Numéro TVA intra communautaires : FR59915166045. (5) Pour plus d'informations sur les devises disponibles, consultez votre chargé d'affaires. (6) Le taux de change appliqué inclut la marge commerciale de BNP Paribas.

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

➔ Forfait Essentiel Flux

Le **Forfait Essentiel Flux** est une offre tarifaire qui regroupe des produits et services, et permet de réaliser des économies en proposant un prix fixe pour un nombre illimité d'opérations. Pour une proposition tarifaire, consultez votre chargé d'affaires.

Détails des produits et services contenus dans le Forfait Essentiel Flux	
Pour régler vos dépenses professionnelles ou encaisser vos recettes	- Carte Corporate Visa Gold - Virements domestiques et virements SEPA ⁽¹⁾ hors virements instantanés - Effets de commerce et frais d'impayés associés - Avis de prélèvements et frais d'impayés et d'opposition associés - Frais d'impayés et d'opposition sur chèques
Pour faciliter la gestion de votre compte bancaire	- Accès à Ma Banque Entreprise - Frais de gestion de votre compte courant en euros inclus

➔ Services Bancaires de Base

► Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- un changement d'adresse par an ;
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB) ;
- la domiciliation de virements bancaires ;
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- des moyens de consultation à distance du solde du compte (BNP Net Professionnels) ;
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ; permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne (Carte Origin) ;
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- la réalisation des opérations de caisse.

GRATUIT

➔ Produits et services n'étant plus commercialisés / Offres groupées de services : Esprit Libre Pro

L'offre **Esprit Libre Pro** est une offre groupée de services bancaires incluant la tenue de compte (frais de gestion et commission de mouvement), Situation Pro net, une carte Visa Business⁽²⁾, frais de virement unitaire pour deux virements permanents et frais bancaires liés aux oppositions sur chèques et prélèvements.

Options

- **Offre Esprit Libre Pro** à partir de 41€ HT / mois hors options⁽³⁾
- Si Ma Banque Entreprise Évolution en remplacement de BNP Net Professionnels +12€ HT / mois⁽⁴⁾
- Si Carte Visa Gold Business en remplacement de Carte Visa Business +4,50€ / mois
- Si détention d'un contrat monétique commerçant TPE - 3€ / mois

(1) La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (2) Le débit de la carte pourra être modifié (pour un débit différé) ultérieurement en agence, sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Dont 9€ soumis à la TVA. (4) Dont 10,56€ soumis à la TVA.

3. BANQUE À DISTANCE

➔ Mobile et mail

► Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte

Le service **Alertes SMS Pro** permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte »⁽¹⁾.

- **Forfait Alertes SMS Pro** (comprenant jusqu'à 99 alertes par mois) 5€ HT / mois
- **Alertes SMS Pro, au-delà du forfait** 0,20€ HT / SMS

📍 **LE +** : un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...).

Le service **Alertes mail** vous permet d'être informé rapidement des événements importants, prévus au contrat, pouvant survenir sur votre compte (virements domestiques et internationaux reçus, rejet d'opérations, impayés sur chèques, effets, prélèvements, dépassements de solde...). En effet, dès que BNP Paribas a connaissance d'une opération sur vos comptes, un e-mail d'information vous est adressé automatiquement.

- **Abonnement** 12,50€ HT / mois
- **Par e-mail** 0,50€ HT / e-mail

➔ Internet

► Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

Ma Banque Entreprise Évolution et Ma Banque Entreprise sont accessibles :

- sur Internet : [mabanqueentreprise.bnpparibas^{\(1\)}](#) ;
- sur mobile et tablette : application **Ma Banque Entreprise**

Ma Banque Entreprise Évolution⁽¹⁾

- E-services : accès aux relevés et factures en PDF, accès aux formulaires d'assistance, commande de chéquiers, opposition prélèvements / chèques / carte, rejet de prélèvement, téléchargement de RIB/IBAN, signature électronique de documents, gestion en ligne des droits des utilisateurs sur les fonctionnalités et sur les comptes **GRATUIT**
- Suivre les comptes professionnels et gérer l'ensemble des paiements et des encaissements en ligne, en toute sécurité :
 - Consultation : soldes, relevés détaillés d'opérations, mouvements en attente de comptabilisation ;
 - Saisie, validation et suivi des opérations : virements unitaires ou multiples, virements européens SEPA⁽²⁾ standard, urgents ou instantanés, ou internationaux, remises de prélèvements et effets de commerce..... 26€ HT / mois⁽³⁾

Modules complémentaires de Ma Banque Entreprise Évolution : Pour plus d'information sur les modules complémentaires, contactez votre chargé d'affaires.

- Pour gérer vos effets domiciliés : module « Bons à payer » 4€ HT / mois
- Pour visualiser vos comptes de prêts : module « Placements » 5€ HT / mois
- Pour visualiser vos comptes de prêts : module « Financements » 4€ HT / mois
- Pour consulter vos comptes détenus dans d'autres établissements financiers :
 - service « Consultation banques tierces » 21€ HT par mois pour les 5 premiers comptes
 - 16€ HT par mois et par compte à partir du 6^e compte
- Pour protéger vos virements sensibles : service « Virements confidentiels » 8,10€ HT / mois
- Pour accéder à l'historique des opérations sur vos comptes BNP Paribas jusqu'à 18 mois :
 - service « Historique 18 mois » 5€ HT / mois

Ma Banque Entreprise

- E-services : (tels que décrit ci-dessus) **GRATUIT**
- Une gamme complète de services sur Internet pour consulter et gérer l'ensemble des opérations : consultation des comptes, saisie, validation et suivi des paiements, gestion des effets domiciliés, consultation des comptes de prêts, gestion des titres financiers 44€ HT / mois⁽³⁾

(1) Coût de connexion selon opérateur. (2) La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (3) Abonnement couvrant l'accès aux services proposés pour chaque formule. Chaque opération est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur.

Vous bénéficiez, pour votre authentification et la validation de vos ordres, d'un environnement sécurisé par l'utilisation d'un certificat électronique sur clé USB, ou de la Clé Digitale Entreprise, solution d'authentification par smartphone. Pour plus d'informations, consultez la page 11 du Guide.

Modules complémentaires de Ma Banque Entreprise : Pour plus d'information sur les modules complémentaires, contactez votre chargé d'affaires.

- Pour réaliser les opérations de décaissements multiples (remise de virements) et d'encaissements (prélèvements et d'effets de commerce) : module « Moyens de paiement » 26,50€ HT / mois
- Pour consulter vos comptes détenus dans d'autres établissements financiers : service « Consultation banques tierces » 21€ HT par mois pour les 5 premiers comptes 16€ HT par mois et par compte à partir du 6^e compte
- Pour protéger vos virements sensibles : service « Virements confidentiels » 8,10€ HT / mois
- Pour accéder à l'historique des opérations sur vos comptes BNP Paribas jusqu'à 18 mois : service « Historique 18 mois » 5€ HT / mois

Prévention contre la fraude

Ce service vous permet des contrôles personnalisables sur vos virements selon vos besoins et le risque lié à votre activité. Vous êtes alerté en cas de virement suspect.

- Flux sécurisés : flux télétransmis à partir de 20,30€ HT / mois
- Flux sécurisés : flux saisis en ligne à partir de 5€ HT / mois

➔ **Produits et services n'étant plus commercialisés / Banque à distance : BNP Net Professionnels**

BNP Net Professionnels est un service destiné aux clients réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 750000€. Il permet de suivre et gérer vos comptes professionnels et privés. BNP Net Professionnels est accessible :
- sur Internet : [mabanquepro.bnpparibas](#)⁽¹⁾;
- sur mobile et tablette : application **Mes Comptes**

- **Comptes et opérations unitaires :** consultations de soldes, opérations et gestion des comptes (virements en France et à l'étranger, oppositions carte, chèques et prélèvements, autorisations de prélèvements, souscriptions et consultations des relevés et contrats en PDF)
- **Titres, Bourse :** accès aux cours de Bourse, passation d'ordres.

BNP Net Professionnels 13,90€ HT / mois ⁽²⁾⁽³⁾

Le service **Mon Business Assistant**⁽⁴⁾, destiné aux détenteurs de BNP Net Professionnels, est activable gratuitement depuis votre espace sécurisé sur [mabanquepro.bnpparibas](#).

Vous pouvez également activer **Mon Business Assistant Expert**⁽⁴⁾⁽⁵⁾ qui vous permet d'inviter votre expert-comptable dans un espace dédié (en dehors de [mabanquepro.bnpparibas](#)). Mon Business Assistant Expert permet à l'expert-comptable du client d'accéder aux données générées dans Mon Business Assistant afin de modifier et/ou valider la pré-comptabilité, produire les états financiers (bilan, compte de résultat, état préparatoire de TVA), exporter les données (fichier des écritures comptables) vers le logiciel de comptabilité de l'expert-comptable.

Le service **Mon Business Assistant Expert** fait l'objet d'une cotisation mensuelle prélevée par OneUp dont le montant dépend de la formule d'engagement choisie à la fin de la période initiale de gratuité :
- un mois gratuit sans engagement pour toute nouvelle souscription au service ;
- puis, abonnement annuel facturé 180€ HT / an ;
- ou abonnement sans engagement facturé 20€ HT / mois.

(1) Coût de connexion selon opérateur. (2) Abonnement couvrant l'accès aux services proposés pour chaque formule. Chaque opération est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur. (3) Inclut Mon Business Assistant. (4) Les solutions Mon Business Assistant et Mon Business Assistant Expert sont fournies par la société OneUp en qualité de prestataire /partenaire pour le compte de BNP Paribas et a été certifiée conforme le 19/07/2024 à la norme AFNOR NF 203 Logiciel Comptabilité Informatisée. OneUp, SAS au capital de 405 977 € - Siège social : 124 rue Réaumur, 75002 Paris - immatriculée sous le n° 399 838 101 au RCS Paris. (5) Le service Mon Business Assistant Expert est réservé aux clients ayant activé le service Mon Business Assistant. Pour bénéficier du service, le client doit y souscrire auprès de OneUp via le site [mabanquepro.bnpparibas](#).

➔ **Échanges de fichiers**

► **Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges de fichiers avec un simple navigateur internet (Transnet, EBICS, DC FTPS / SFTP et SWIFTNet)**

- **Transnet** est une solution pratique et sécurisée pour gérer vos échanges de fichiers entre votre entreprise et BNP Paribas avec un simple navigateur Internet. Grâce à Transnet vous pouvez :
- transmettre vos ordres de paiements et d'encaissements aux formats CFONB depuis vos comptes France mais également émettre des virements européens via le format SEPA (format ISO 20022) ;
- télécharger vos relevés de comptes et d'opérations sans logiciel de télétransmission.
- **EBICS** est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées.
- EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
- EBICS TS (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3SKEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.
- EBICS TS Essentiel intègre 2 certificats électroniques SWIFT 3SKEY et est distribué par BNP Paribas.
- **DC FTPS / SFTP** est une offre d'échange de fichiers bancaires (paiements et reporting) basée sur l'utilisation de deux protocoles sécurisés sur Internet. FTPS et SFTP utilisent des méthodes d'authentification différentes mais présentent les mêmes avantages : solutions flexibles, faciles à mettre en place, particulièrement adaptées aux volumes importants. La validation des paiements est basée sur une signature personnelle électronique jointe au fichier.
- **SWIFTNet** est une solution standard internationale basée sur l'utilisation par l'entreprise du réseau SWIFT. SWIFTNet permet à l'entreprise d'envoyer ses fichiers de paiements et de recevoir ses reportings en toute sécurité, et ce avec les banques dans la plupart des pays. Les échanges sont possibles via la messagerie unitaire FIN ou le service d'échange de fichiers FILE ACT.

Sens : Client > Banque	Transmission d'ordres de virements, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements, de remises LCR/BOR, de bons à payer LCR/BOR.
TRANSNET, EBICS T	
• Abonnement 23,50€ HT / mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 20 fichiers par mois) 0,98€ HT / fichier.	
Les 20 premiers fichiers par mois sont gratuits.	
• Validation des remises	
- Validation par fax des remises télétransmises 30€ / remise	
- Validation dématérialisée des remises télétransmises Sans frais	
EBICS TS Essentiel	
• Abonnement 38,50€ HT / mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 20 fichiers par mois) 0,98€ HT / fichier.	
Les 20 premiers fichiers par mois sont gratuits.	
EBICS TS	
• Abonnement 55,50€ HT / mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 50 fichiers par mois) 1,06€ HT / fichier.	
Les 50 premiers fichiers par mois sont gratuits.	
DC FTPS / SFTP	
• Abonnement 55,50€ HT / mois	
• Fichier supplémentaire(au-delà de 50 fichiers par mois) 1,06€ HT / fichier.	
Les 50 premiers fichiers par mois sont gratuits.	
SWIFTNet (hors frais de mise en place)	
• FIN : Abonnement 124€ HT / mois	
• FILE ACT	
- Abonnement 55,50€ HT / mois	
- Par fichier 1,06€ HT / fichier	

Sens : Banque > Client	Relevés de comptes, avis d'opérés ou comptes rendus applicatifs PSR au format CFONB ou XML, relevés LCR/BOR, mouvements à comptabilisation future... Écriture : enregistrement comportant des informations fonctionnellement utiles à l'entreprise.
Transnet, EBICS T/TS, DC FTPS / SFTP	
• Abonnement	65,50€ HT / mois
• Pour 100 enregistrements format CFONB	7,85€ HT
La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.	
• Pour 100 séquences de balises XML	7,10€ HT
La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.	
SWIFTNet (hors frais de mise en place)	
• FIN : Abonnement	65,50€ HT / mois
• Pour 100 écritures	11,50€ HT
La facturation est ajustée sur le nombre exact d'écritures.	
• FILE ACT : Abonnement	65,50€ HT / mois
• Pour 100 enregistrements format CFONB	7,85€ HT
La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.	
• Pour 100 séquences de balises XML	7,10€ HT
La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.	
Taolink	
• SWIFTNet Service Bureau	Nous consulter.

Services associés aux canaux Échanges de Fichiers SWIFTNet, DC FTPS / SFTP et EBICS

Les services Cash Management International sont disponibles sur les canaux suivants : SWIFTNet FIN, SWIFTNet FileAct, DC FTPS / SFTP, EBICS TS et EBICS T (en reporting uniquement pour ce dernier).

- **Le virement délocalisé émis (MT101 OUT)** est une instruction de virement routée par BNP Paribas France à destination d'une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Ce service permet aux entreprises de réaliser directement des virements domestiques ou internationaux à partir de leurs comptes ouverts à l'étranger. Ce service fonctionne selon plusieurs formats : MT101, ISO XML V2 ou XML V3 ou formats locaux spécifiques pour traiter des moyens de paiement locaux du pays à atteindre.
- **Le reporting international reçu (MT940 IN)** est un relevé de compte étranger produit quotidiennement par l'un de nos sites BNP Paribas internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux clients de BNP Paribas France de recevoir le reporting quotidien de leurs comptes ouverts à l'étranger.

Reporting international

- Assistance et Repair des virements MT101 OUT 55,90€ HT / mois : virements délocalisés (Tiers ou Trésor).
- Assistance et Repair des virements MT101 OUT 55,90€ HT / mois : virements délocalisés de trésorerie (service spécifique avec couple de compte).
- Reporting international format MT940 reçu depuis un compte Groupe BNP Paribas 9€ HT par mois. Par compte détenu dans le Groupe BNP Paribas⁽¹⁾.
- Reporting international format MT940 reçu depuis un compte banque tierce 20€ HT par mois. Par compte détenu dans une banque tierce⁽²⁾.
- Conversion MT940 en CFONB120 7,85€ HT les 100 écritures
- Conversion MT940 en CAMT053 XML 7,10€ HT les 100 séquences de balises
- Émission virement délocalisé 2€ HT / opération

► Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

Échanges de Fichiers Évolution est un service de transfert sécurisé de données informatiques entre vous et BNP Paribas (transmission de vos fichiers à BNP Paribas en toute sécurité et rapatriement automatique des informations en provenance de BNP Paribas pour les exploiter à l'aide d'un logiciel dédié). Offre réservée aux TPE (très petites entreprises).

Vous choisissez entre deux protocoles de télétransmission pour vos échanges de fichiers :

- Transnet Évolution lorsque vous êtes en relation unique avec BNP Paribas ;
- EBICS lorsque vous êtes en relation avec BNP Paribas et d'autres banques. Dans ce cas, vos échanges de fichiers sont possibles grâce à un logiciel approprié (si vous n'en possédez pas, voir notre solution NetCash, page 11).

L'abonnement aux Échanges de Fichiers Évolution comprend :

Sens : Client > Banque	- Virements SEPA ⁽¹⁾ - Remise de LCR (lettre de change relevé) / BOR (billet à ordre relevé) - Fourniture de relevés LCR / BOR à payer
Sens : Banque > Client	- Relevés de comptes standards - Relevés de LCR / BOR - Impayés LCR / BOR

Abonnement à Échange de Fichiers Évolution 19,90€ HT / mois
La validation de fichiers envoyés à la Banque nécessite également l'utilisation d'une solution d'authentification.

• Options complémentaires à Échanges de Fichiers Évolution :

- Remises de prélèvements SEPA ⁽¹⁾ +4,50€ HT / mois
- Relevés de comptes enrichis +4,50€ HT / mois
- Avis d'opérés : virements et prélèvements +4,50€ HT / mois
- Traçabilité de vos remises +4,50€ HT / mois
- Avis d'impayés +4,50€ HT / mois

Pour les autres services disponibles en option, veuillez consulter votre chargé d'affaires BNP Paribas.

Offre EBICS TS Essentiel 15€ HT / mois

► Pour sécuriser vos échanges de fichiers et votre banque en ligne

Accès Sécurisation Portail Ma Banque Entreprise intègre l'ensemble des solutions dématérialisées mises en place pour sécuriser l'accès et les actions réalisées sur le Portail Ma Banque Entreprise.

- La Navigation Sécurisée permet de s'authentifier sur le portail Ma Banque Entreprise grâce à l'enregistrement de son navigateur Internet. Elle permet l'accès à l'ensemble des fonctionnalités du site à l'exception de l'administration des utilisateurs et la validation des ordres et instructions.
 - La Clé Digitale Entreprise (disponible via l'Application Ma Banque Entreprise sur IOS ou Android) est une solution qui permet de s'authentifier et de valider les ordres et instructions sur le portail Ma Banque Entreprise grâce à l'envoi d'une notification sur un smartphone préalablement enregistré.
 - Accès sécurisation 2€ HT / mois
- Facturation appliquée lors de la souscription à Ma Banque Entreprise (à l'exclusion de Ma Banque Entreprise Evolution).

Certificat électronique

- SWIFT 3SKey modèle USB PRO 92€ HT pour une période de trois ans

➔ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques et internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
 - créer ou importer des fichiers et instruire vos opérations bancaires (virements et prélèvements SEPA, virements non-SEPA, remises de lettres de change relevé et de bons à payer) ;
 - exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- **Abonnement à NetCash Simplicité** à partir de 56€ HT / mois (jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »)
- **Frais par compte** (au-delà de 10 comptes) 2,25€ HT / mois

(1) Le site BNP Paribas est susceptible de facturer en plus la production du reporting MT940 à partir de 5€ par mois. (2) La banque tierce est susceptible de facturer la production du reporting MT940 selon son propre catalogue tarifaire.

(1) La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican.

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D’ENCAISSEMENT

Espèces

- **Dépôt d’espèces dans un automate BNP Paribas ou Cash Services** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt si c’est un jour ouvré (ou le premier jour ouvré qui suit la date du dépôt s’il est réalisé un jour non ouvré).
- **Retrait d’espèces en agence sans émission de chèque⁽¹⁾**
Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible) **GRATUIT**
- **Retrait d’espèces au sein de votre agence ou auprès d’un automate Cash Services au moyen d’une carte de dépannage** **GRATUIT**

Chèques

- **Païement d’un chèque en euros sur une banque française** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
- **Remise de chèque(s) en euros sur une banque française en agence ou auprès d’un automate Cash Services** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : jour de comptabilisation + 1 jour ouvré⁽²⁾⁽³⁾
- **Mise à disposition du chéquier en agence** **GRATUIT**
- **Frais d’envoi de chéquier à domicile en pli simple⁽⁴⁾** **GRATUIT**
- **Frais d’envoi de chéquier à domicile en recommandé** (hors frais postaux, à l’unité) 4,17 € HT
- **Frais de destruction de chéquier à délivrer sur commande exceptionnelle et non retiré dans le délai de 2 mois** 6 € / chéquier
- **Frais d’émission d’un chèque de banque** 10,30 € / chèque de banque
- **Opposition sur chèque à ordre, à votre agence** 16 € / chèque
- **Opposition sur chèque à ordre, par un service de banque électronique** 10,50 € / chèque

► Vous souhaitez réduire le risque d’impayés lors du paiement par chèque d’un de vos créanciers

Le service **Vérifiance – FNCI – Banque de France** vous permet d’interroger le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) géré par la Banque de France en utilisant un « lecteur de chèques » connecté à un terminal de paiement électronique.

- **Abonnement au service Vérifiance avec 50 consultations gratuites** 67 € HT / an et / n° SIRET
- **Forfait pour 100 consultations réalisées dans le cadre d’un abonnement au service Vérifiance** 15 € HT / lot de 100 consultations

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur d’un bénéficiaire dont la banque est située à l’étranger - chèques payés

Païement de chèque(s) libellé(s) en euros ou en devises sur une banque située à l’étranger (par chèque) :

- Chèque ≤ 150 € 10 % du montant
- Chèque > 150 € 1 % du montant, min. 27 €

Date de valeur pour les opérations avec et sans change : date d’exécution de l’opération de règlement (I-1)

► Vous remettez à l’encaissement un chèque émis par une banque située à l’étranger - chèques encaissés

Remise de chèque(s) libellé(s) en euros ou en devises et émis par une banque située à l’étranger (hors frais du correspondant, par chèque) :

- Chèque ≤ 150 € 10 % du montant
- Chèque > 150 € 1 % du montant, min. 17,50 €
 - Chèque sans change max. 60 €
 - Chèque avec change max. 110 €

(1) Possible uniquement dans les agences pourvues d’un local d’opérations exceptionnelles. (2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15 h si vous réalisez l’opération dans un automate BNP Paribas ou Cash Services ou le lendemain ouvré dans les autres cas. (3) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l’agence BNP Paribas ou automate Cash Services sont ouverts le samedi. (4) Pour les clients ayant une adresse courrier en France métropolitaine et à Monaco.

- + Commission de change sur les devises :
 - Jusqu’à 75 000 € 0,50 % du montant
 - Au-delà de 75 000 € 0,25 % du montant
- Minimum par chèque 18 €
- **Frais de port éventuels (par chèque)** 16,95 €

Date de valeur pour les opérations sans change : date de l’opération + 1 jour calendaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de l’opération + délai de change de 2 jours ouvrés

Produit n’étant plus commercialisé / Lecteur de chèque

La location du lecteur de chèques ne sera plus commercialisée courant 2025.

- **Lecteur de chèques**
 - Location 48 mois à partir de 19 € HT / mois
 - Location 36 mois à partir de 22,10 € HT / mois

Carte bancaire : paiements et retraits d’espèces

► Vous avez besoin d’une carte de paiement et de retrait

La facturation des **Cartes Corporate BNP Paribas** relève d’une approche sur mesure. Pour une proposition personnalisée, consultez votre chargé d’affaires.

Les cotisations indiquées ci-dessous sont applicables à un parc inférieur à 20 cartes, avec dépenses moyennes par carte en France inférieures à 600 € par mois, sans faculté de retrait et avec débit immédiat ou différé standard.

	Carte Corporate	Carte Corporate Gold	Carte Corporate Platinum
Cotisation annuelle	61 €	142 €	450 €
Frais de différé - Différé standard (débit mensuel des opérations réalisées sur un mois à la date d’arrêté convenue) - Différé supplémentaire au-delà du différé standard	Sans frais Taux Euribor 1 mois ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
Païement par carte bancaire - en France et dans la zone euro - hors zone euro ⁽⁴⁾	Sans frais 2,90 % + 0,90 € / opération		
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) en France et dans la zone euro : - aux DAB du réseau BNP Paribas ou Cash Services - aux DAB BNP Paribas Global Network ⁽⁵⁾ - aux DAB du réseau d’une banque partenaire de Global Alliance ⁽⁵⁾	Sans frais Sans frais Sans frais		
- aux DAB des autres établissements	1 % avec un minimum de 1 € / retrait		
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) hors zone euro : - aux DAB du réseau BNP Paribas Global Network ⁽⁵⁾ - aux DAB du réseau d’une banque partenaire de Global Alliance ⁽⁵⁾	Sans frais Sans frais		
- aux DAB des autres établissements	2,90 % + 3,60 € / retrait		

(1) Euribor (Euro Interbank Offered Rate) désigne le taux interbancaire offert en Euro pour une échéance donnée, exprimé sous forme de taux annuel. Ce taux est administré par l’Institut Européen des Marchés Monétaires et publié sous l’égide de celui-ci à 11 heures, heure de Paris. Il est diffusé sur la page www.euribor.org (ou toute autre page qui s’y substituerait), ainsi que par la Banque de France (sur la page « taux interbancaires »). Il est précisé que si ce taux est inférieur à zéro (0), il sera considéré comme égal à zéro (0). (2) Selon taux en vigueur à la date de calcul des frais et d’édition de la facture. (3) Taux appliqué au montant cumulé des opérations réalisées mensuellement sur la durée du différé supplémentaire appliqué à la Carte. Les frais sont facturés mensuellement. (4) La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA ou MasterCard suivant le réseau d’acceptation utilisé, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change de ces réseaux, majorées de la commission indiquée. (5) Les retraits d’argent par carte effectués aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) ou des banques partenaires à l’étranger au titre de l’accord Global Alliance sont exempts de commissions bancaires (hors commissions de change). Retrouvez tous les pays et les banques concernées sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger

Option Alertes SMS Envoi d’alertes SMS aux titulaires dans les cas suivants : - activation de la carte - mise en opposition - opération de vente à distance - utilisation du plafond de paiement et/ou retrait à plus de 80%	2,50€ HT / an	1,25€ HT / an	Sans frais
Option Alertes Mail Pour les titulaires : nouveau relevé disponible sur le site Web et prochain prélèvement sur le compte bancaire, expédition et renouvellement de la carte. Pour les gestionnaires : nouveau document disponible sur le site Web	Sans frais		
Option Choix du code confidentiel Possibilité pour les titulaires de la Carte Corporate de choisir leur code confidentiel à 4 chiffres.	5€ HT / an	2,50€ HT / an	Sans frais
Gestion automatisée des Notes de frais : Note de frais BNP Paribas ⁽¹⁾ est un logiciel de gestion dématérialisée des dépenses professionnelles réglées par une Carte Corporate permettant un service de gestion et de comptabilité des frais professionnels des salariés, mandataires sociaux ou personne placée sous l’autorité hiérarchique de l’Entreprise. - Service de base (a minima, 1 licence requise par titulaire de Carte Corporate) : 96 € HT / licence / an / utilisateur - Option Prestation d’accompagnement à la mise en oeuvre initiale : * Pack Quick Start : 250 € HT * Pack Easy Start : 4 000 € HT			

La **Carte Procurement** permet de déléguer à vos collaborateurs les achats de biens et services professionnels effectués au nom et pour le compte de votre entreprise, le compte de votre entreprise est directement débité.

	Carte Procurement	Carte Virtuelle En option
Frais de mise en place	Sur devis ⁽¹⁾	
Cotisation annuelle	61€ HT	61€ HT
Abonnement mensuel (10 utilisateurs)	-	45€ HT
Paiements par carte bancaire (Commissions sur opérations) : - Dans la devise de la carte - Hors devise de la carte	Sans frais 2,90% + 0,90€ / opération	

La **Carte Voyage** est une carte logée au sein de votre agence de voyage facilitant la réservation de billet de train, d’avion, d’hôtel... La commercialisation de la carte voyage est soumise à des conditions. Pour une proposition personnalisée, consultez votre chargé d’affaires.

	Carte Voyage
Frais de mise en place (avec agence de voyage / assistance)	200€ HT
Cotisation annuelle	300€ HT
Mise en opposition	100€ HT
Commission de change	2,90% + 0,90€ / transaction

(1) Le service Note de frais BNP Paribas est fourni par la société Expensya, SA dont le siège social est à Paris 75002 - 7, rue du 4 septembre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810794610, en qualité de prestataire pour le compte de BNP Paribas. Le service est réservé aux Entreprises titulaires d’un contrat Carte Corporate BNP Paribas et est uniquement disponible pour les personnes morales de droit français. Ce service fait l’objet d’un contrat et d’une tarification dédiés et distincts du contrat Carte Corporate BNP Paribas en vigueur entre l’Entreprise et BNP Paribas. Pour bénéficier du service, l’Entreprise doit souscrire préalablement au contrat Note de frais BNP Paribas.

La **Carte Visa Business et Gold Business BNP Paribas** vous permettent de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d’effectuer des retraits en France et à l’étranger, en bénéficiant de garanties d’assistance et d’assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 	Visa Gold Business 
Cotisation annuelle (- 50% sur la 2 ^{de} carte ⁽²⁾)	57€	140€
1^{re} carte si souscription d’un contrat monétique commerçant	GRATUIT	50% de réduction soit 70€
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu’à 4 500€	Jusqu’à 8 000€
Paiement par carte bancaire (en fonction du choix de débit de la carte) : - Carte à débit immédiat : date d’exécution de l’opération ⁽³⁾ . - Carte à débit différé : date d’exécution de l’opération au jour ouvré ⁽⁴⁾ du différé ⁽³⁾ . - en France et dans la zone euro - hors zone euro ⁽⁵⁾	GRATUIT⁽⁶⁾ 2,90% + 0,90€ / opération ⁽⁶⁾	
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu’à 800€	Jusqu’à 2 000€
Retrait d’espèces en euro auprès d’un automate de pièces de monnaie BNP Paribas ou Cash Services en France métropolitaine⁽⁷⁾	GRATUIT	
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) en France et dans la zone euro : <i>Date de valeur du retrait : jour du retrait + 1 jour ouvré⁽⁴⁾</i> - aux DAB du réseau BNP Paribas ou Cash Services - aux DAB BNP Paribas Global Network ⁽⁸⁾ - aux DAB du réseau d’une banque partenaire de Global Alliance ⁽⁸⁾	GRATUIT GRATUIT⁽⁶⁾ GRATUIT⁽⁶⁾	
- aux DAB des autres établissements	1€ / retrait, au-delà de 6 retraits / mois ⁽⁶⁾	GRATUIT⁽⁶⁾
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) hors zone euro : <i>Date de valeur du retrait : jour du retrait + 1 jour ouvré⁽⁴⁾</i> - aux DAB du réseau BNP Paribas Global Network ⁽⁸⁾ - aux DAB du réseau d’une banque partenaire de Global Alliance ⁽⁸⁾ - aux DAB des autres établissements	Sans frais ⁽⁶⁾ Sans frais ⁽⁶⁾ 2,90% + 3€ / retrait ⁽⁶⁾	

Les informations relatives aux frais de conversion monétaire appliqués en cas de retraits ou de paiements par carte, au sein de l’Union Européenne (UE), dans une devise de l’UE autre que l’euro, seront communiquées au Client par message électronique à l’occasion de la première opération de retrait ou de paiement par carte.

 **LE+ :** avec la **Carte Visa Gold Business**, bénéficiez d’assurances complémentaires sur vos déplacements professionnels et privés, telles que la garantie contre le vol et les dommages d’un véhicule de location, ce qui vous évite de souscrire l’assurance proposée par les loueurs.

► **Autres prestations liées à votre Carte Visa Business et Corporate BNP Paribas (par opération)**

- Réédition du code confidentiel **GRATUIT**
- Frais d’opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou à l’initiative de la banque 7,50€
- Réfection de carte avant échéance 6€ HT
- Modification du plafond de paiement ou de retrait 3,50€ HT
- Frais de recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait 10,75€ HT

(2) La 2^e carte doit être émise sur le même compte. (3) Date de valeur identique pour le crédit par carte bancaire. (4) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l’agence BNP Paribas ou automate Cash Services sont ouverts le samedi. (5) La conversion en euros est effectuée par le Centre International Visa à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau visa, majorées de la commission indiquée ci-dessus. (6) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. (7) Service réservé aux clients titulaires d’une carte bancaire BNP Paribas. Disponible uniquement auprès des automates de pièces de monnaie BNP Paribas ou Cash Services. (8) La liste est disponible sur le <https://mabanquepro.bnpparibas/fr/notre-offre-pro/comptes-cartes-et-services/cartes-et-autres-moyens-de-paiement/decouvrir-toutes-les-cartes-bancaires/vos-retraits-a-l-etranger>.

► Vous souhaitez bénéficier d’un “super différé” sur votre Carte Visa Business ou Visa Gold Business

Les paiements effectués au moyen des cartes Visa Business ou Visa Gold Business peuvent (sous réserve d’acceptation de la Banque) faire l’objet d’un « super différé » et ainsi être débités sur votre compte à fin de mois plus 30 jours. Le coût de cette option est déterminée selon un décompte d’intérêts en fonction d’une part de la périodicité de décompte du compte de facturation et d’autre part des conditions applicables à chaque compte.

➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

Date de valeur du crédit carte bancaire (encaissement par cartes bancaires / monétique) : date de règlement de l’opération.

➔ ABONNEMENT À UN CONTRAT MONÉTIQUE

► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **Contrat monétique**. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d’une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- la vente de proximité ou à distance ;
- le type de cartes (débit, crédit, commerciale) et leur zone géographique d’émission ;
- le montant moyen par facture.

Contrat monétique Consultez votre chargé d’affaires BNP Paribas

➔ MATÉRIEL D’ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

► Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d’un terminal de paiement

Les offres **TÉPÉO+** et **AXEPTA BNP PARIBAS SMART** sont les offres de terminaux de paiement électronique de BNP Paribas pour effectuer vos encaissements par carte bancaire (française ou étrangère). BNP Paribas vous propose 7 modèles de TPE au choix en fonction de vos besoins et de votre activité professionnelle, à la location ou à l’achat.

• **Location de TPE** à partir de 15€ HT / mois, pour une durée de 48 mois

👍 **LES + :** pour 3€ HT de plus par mois, bénéficiez de l’installation et de la maintenance sur site. **En cas de panne, une intervention d’un technicien est déclenchée sous 8 heures ouvrées.**

► Vous encaissez de nombreux paiements par carte bancaire lors de vos déplacements

• TPE 4G QR code à partir de 34€ HT / mois (abonnement 4G inclus)

► Découvrez nos solutions d’encaissements carte bancaire sur smartphones et tablettes

Axepta BNP Paribas Compact :

- application mobile **GRATUIT**
- achat de lecteur de carte bancaire 49€ HT
- commission à l’utilisation 1,60% du montant de la transaction

Tap To Pay sur iPhone avec l’application Axepta BNP Paribas :

Avec Tap to Pay sur iPhone et l’application Tap to Pay Axepta BNP Paribas, vous pouvez accepter tous les types de paiements en personne et sans contact directement sur votre iPhone, qu’ils proviennent de cartes bancaires, d’Apple Pay ou d’autres portefeuilles numériques.

• abonnement mensuel : 5€ pour chaque identifiant de connexion utilisable sur un seul iPhone

• commission à l’utilisation : 1,20% du montant de la transaction + 0,10€/transaction

Axepta BNP Paribas Soft

Application téléchargeable sur un smartphone ou une tablette Android (version 11 minimum), et permettant d’accepter des paiements par carte CB, Visa et Mastercard.

• abonnement mensuel : 5€ pour chaque identifiant de connexion utilisable sur un seul smartphone ou une tablette Android

• commission à l’utilisation : 1,20% du montant de la transaction + 0,10€/transaction

➔ OFFRE DE VENTE À DISTANCE

► Vous développez votre activité sur Internet ou par correspondance et avez besoin d’une solution d’encaissement sécurisée

• **Les offres de vente à distance Axepta BNP Paribas et Mercanet vous permettent :**

- d’accepter les paiements de vos clients via **différents modes de règlement** : cartes bancaires, portefeuilles électroniques (Apple Pay), compte Paypal, American Express, paiement en plusieurs fois ;
- de bénéficier **d’un paiement sécurisé** grâce au 3D Secure (3Ds), du contrôle des encours et de l’utilisation des cartes, et de disposer d’un environnement sécurisé par un ensemble de contrôles antifraude ;
- de bénéficier **d’outils de gestion et de reporting** pour faciliter le suivi et la gestion de vos opérations : consultation de l’historique des paiements, annulation ou remboursement de transactions...

Pour bénéficier des offres de vente à distance, un contrat monétique spécifique aux opérations de vente à distance par carte doit être préalablement souscrit.

	AXEPTA BNP Paribas		
	Offre 1	Offre 2	Offre 3
Canal de vente	Internet, smartphone, tablette, vente par correspondance		
Tarification mensuelle	18€ HT 100 transactions incluses	25€ HT 250 transactions incluses	Facturation en fonction de la consommation selon la grille ci-dessous avec un minimum de 30€ / mois. 0 à 1 000 : 0,12€ HT / transaction 1001 à 5000 : 0,10€ HT / transaction 5 001 à 10 000 : 0,09€ HT / transaction 10 001 à 20 000 : 0,08€ HT / transaction > 20 001 : 0,07€ HT / transaction
Transaction supplémentaire	0,20€ HT	0,15€ HT	-
Service inclus dans le forfait	Accès au Back Office, Création de paiement, Remboursement, Abonnement, One click, Protocole 3D5 2.0, Reporting		
Services optionnels ⁽¹⁾ • Pack fraude 1 • Pack fraude 2 • Accès au service PPRO ⁽²⁾	Inclus - 7 critères de lutte anti-fraude 5€ - 11 critères de lutte anti-fraude personnalisables Inscription 20€ pour accéder à de nombreux moyens de paiement locaux		

(1) Autres options référencées dans le contrat de service d’Axepta BNP Paribas. (2) PPRO : nom du prestataire qui propose les moyens de paiement locaux complémentaires à l’offre Axepta.

+ Option
+ Option

	Mercanet Start Contrat souscrit jusqu'au 31/12/2019	Mercanet Essentiel	Mercanet VPC
Canal de vente	Internet, smartphone, tablette	Internet, smartphone, tablette, vente par correspondance	Vente à distance : courrier, téléphone... (à l'exclusion d'Internet)
Cible	Démarrage ou faible activité Acheteurs : France	Activité plus soutenue Acheteurs : pas de limitation géographique	
Frais d'inscription	120€ HT	200€ HT	
Forfait mensuel	18€ HT / mois 50 transactions incluses	29,90€ HT / mois 200 transactions incluses	
Transaction supplémentaire	0,36€ HT	0,15€ HT	
Journal de rapprochement bancaire	-	31€ HT / mois	
Contrôles antifraude	-	21€ HT / mois	

➔ Produits et services n'étant plus commercialisés / Solution d'encaissement

- À partir du 1^{er} janvier 2025, le produit Mobo n'est plus commercialisé.
- Mobo :**
- application mobile et accès au site de gestion des ventes **GRATUIT**
 - achat de lecteur de carte bancaire 95€ HT
 - commission à l'utilisation 1,90% du montant de la transaction

➔ Effets de commerce

- Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce en France
- Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement*
- **Frais par échéance, si nous avons reçu vos instructions de paiement** **GRATUIT**
 - **Frais par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement** 25,80€
 - **Fourniture de relevés LCR⁽¹⁾ / BOR⁽²⁾ à payer :**
 - avec convention de paiement sauf désaccord (PSD) 2,20€ / relevé
 - sans convention de paiement sauf désaccord (PSD) 7,60€ / relevé
- Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement en France
- Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement*
- **Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :**
Remise validée par votre agence
 - Frais par remise 20€ / remise
 - Frais par effet 0,55€ / effetRemise validée via les services télématiques
 - Frais par remise **GRATUIT**
 - Frais par effet 0,55€ / effet
 - **Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :**
 - Frais par remise 15,25€ / remise
 - Frais par effet 5€ / effet⁽³⁾
 - Demande de restitution d'effet 4,60€ / effet
 - Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation 21€ / effet

- Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger
- **Paielement⁽¹⁾ d'un effet** 1 % / effet
 - Minimum 38€ / effet
 - Maximum 705€ / effet
 - **Présentation à l'acceptation** 40€ / effet
 - **Message Swift** 26€ / message envoyé
 - **Courrier express sécurisé** 31€ / pli envoyé
 - **Demande de sort ou intervention diverses** 41€ / effet
 - **Paielement en euros dans la zone euro** 5€ / effet
 - **Paielement en euros hors zone euro ou dans une autre devise** 20€ / effet

- Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger
- Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire*
Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)
- **Encaissement⁽¹⁾ d'un effet** 1 % / effet
 - Minimum 38€ / effet
 - Maximum 705€ / effet
 - **Envoi à l'acceptation** 40€ / effet
 - **Message Swift** 26€ / message envoyé
 - **Courrier express sécurisé** 31€ / pli envoyé
 - **Demande de sort ou intervention diverses** 41€ / effet

➔ Virements

BON À SAVOIR : virement SEPA⁽²⁾ : tous les virements en euros dans la zone SEPA.

- Vous émettez un virement SEPA⁽²⁾
- Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération*
- **Ordre de virement émis par Internet :**
 - Frais par virement standard avec BNP Net Professionnels sur mabanquepro.bnpparibas⁽³⁾ et l'application « Mes Comptes⁽³⁾ » **GRATUIT**
 - Frais par virement standard avec Ma Banque Entreprise ou Ma Banque Entreprise Évolution **GRATUIT**
 - Frais par virement instantané (vers compte hors BNP Paribas)
 - Tarif applicable jusqu'au 08/01/2025 inclus 1€ / virement
 - Tarif applicable à compter du 09/01/2025 **GRATUIT**
 - **Ordre de virement standard émis sur support papier :**
 - Frais par virement standard 6€ / virement
 - Frais par virement urgent 11,40€ / virement urgent
 - **Remise de virement standard, par télétransmission :**
Remise validée par votre agence
 - Frais par remise 21€ / remise
 - Frais par virement standard 0,22€ / virementRemise validée via les échanges de fichiers (EBICS, Transnet)
 - Frais par remise **GRATUIT**
 - Frais par virement standard 0,22€ / virement
 - **Remise de virement, sur support papier :**
 - Frais par remise **GRATUIT**
 - Frais par virement standard 16€ / virement
 - **Commission additionnelle pour les virements urgents :**
 - Internet **GRATUIT**
 - Échange de fichiers (EBICS, Transnet) 0,50€ / virement

(1) Lettre de change relevé. (2) Billet à ordre relevé. (3) Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 5,40€ (cf. page 22 du guide).

(1) Hors éventuelle commission de change. (2) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (3) Abonnement à des services de banque à distance pour les clients professionnels. Service payant, voir conditions tarifaires en vigueur. Coût de connexion selon opérateur.

- **Virement permanent entre comptes en euros en agence :**

- Frais de mise en place d'un virement permanent

- Frais par virement permanent unitaire émis

- Frais de modification d'un virement permanent

5,10€ / mise en place

1,50€ / virement

4,30€ / modification

• **Virement permanent entre comptes en euros avec BNP Net Professionnels sur mabanquepro.bnpparibas⁽¹⁾ et l'application « Mes comptes⁽¹⁾ » :**

- Frais de mise en place d'un virement permanent

- Frais par virement permanent unitaire émis

- Frais de modification d'un virement permanent

GRATUIT

GRATUIT

GRATUIT

• **Autres prestations sur virements SEPA émis** (par opération) :

- Demande du client de retour de fonds ou d'avis de sort ⁽²⁾

12,50€ HT

► Vous émettez un virement de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer des fonds entre les comptes de votre entreprise :

• **Virement de trésorerie domestique :**

- Par télétransmission

- Sur support papier

7,40€ / virement

20€ / virement

• **Virement de trésorerie européen⁽³⁾⁽⁴⁾ :**

- Par télétransmission

- Sur support papier

7,40€ / virement

15,50€ / virement

• **Virement de trésorerie international⁽³⁾ :**

- Par télétransmission

- Sur support papier

16,50€ / virement

26,50€ / virement

► Vous recevez un virement SEPA⁽⁵⁾

Date de valeur appliquée :
- Date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

• **Commissions d'encaissement**

- Virement SEPA (standard ou instantané)

GRATUIT

► Vous émettez un virement non SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

	BNP Net Professionnels (mabanquepro.bnpparibas et l'application "Mes Comptes")		Ma Banque Entreprise ou Ma Banque Entreprise Évolution (mabanqueentreprise. bnpparibas)	Télétransmission (EBICS, Transnet)	Agence / Service Client
	Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA
Commission d'émission ⁽²⁾	GRATUIT ⁽³⁾	• À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁴⁾ 3€ • Sinon 15€	• À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁴⁾ 3€ • Sinon 9,50€	• À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁴⁾ 3€ • Sinon 9,50€	20€
Change	Taux de change en vigueur au moment de l'opération ⁽⁵⁾				
Commission additionnelle si IBAN, BBAN ou code BIC ⁽⁶⁾ absent ou erroné	-	-	12,90€	12,90€	12,90€
Commission additionnelle si option « sans frais pour le bénéficiaire »	-	-	20,50€	20,50€	20,50€
Commission additionnelle si option « virements urgents »	-	-	6,50€	6,50€	7,50€

• **Autres prestations sur virements non SEPA émis** (par opération) :

- Demande du client de retour de fonds ou d'avis de sort⁽⁷⁾

- Modification sur demande du client de ses instructions

12,50€ HT

12,90€

► Vous recevez un virement non SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée : pour les opérations en euros ou en devises date de règlement de l'opération

• **Commission de réception⁽²⁾** (par opération)

11€

➔ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

• **Avis de prélèvement ou TIP reçu**

Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération

GRATUIT

• **Opposition sur prélèvement**

- Effectuée à votre agence

- Effectuée par BNP Net Professionnels ou Ma Banque Entreprise Évolution

14€ / opération

12€ / opération

(1) Abonnement à des services de banque à distance pour les clients professionnels. Service payant, voir conditions tarifaires en vigueur. Coût de connexion selon opérateur. (2) Sous réserve d'acceptation par la Banque et hors cas d'erreur imputable à la Banque ou de fraude. Frais facturés indépendamment de l'issue de la demande. (3) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. (4) Un virement européen est un virement en euros à destination d'un pays de l'Espace économique européen. L'EEE est composée des 27 États membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. (5) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican.

18

(1) Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA. (2) Hors frais éventuels du correspondant. (3) Sous réserve de fournir les informations requises indiquées dans le formulaire de saisie. À défaut, une commission d'émission de 15€ s'applique. (4) Liste sur <https://mabanquepro.bnpparibas/fr/notre-offre-pro/comptes-cartes-et-services/cartes-et-autres-moyens-de-paiement/tout-savoir-sur-le-virement/le-virement-international> ou en agence. (5) Le taux de change appliqué inclut la marge commerciale de BNP Paribas. (6) BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. (7) Sous réserve d'acceptation par la Banque et hors cas d'erreur imputable à la Banque ou de fraude. Frais facturés indépendamment de l'issue de la demande.

19

• Autorisations de créanciers à prélever	
- Ouverture d'une liste effectuée à votre agence	14€
- Ouverture d'une liste effectuée par BNP Net Professionnels ou Ma Banque Entreprise Évolution	12€
- Ajout de créancier :	
.....	5,10€ pour la 1 ^{re} plage de 1 à 10 créanciers
.....	+ 4€ pour la 2 ^e plage de 11 à 20 créanciers
.....	+ 3,10€ pour la 3 ^e plage supérieure à 21 créanciers
• Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)	15€ / mandat enregistré

► Les prélèvements SEPA au crédit de votre compte	
• Prélèvements SEPA au crédit de votre compte (par ou sans télétransmission)	
<i>Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire</i>	
- Remise validée par votre agence	7€ / remise
- Remise de prélèvements validée via la télétransmission (échange de fichiers)	GRATUIT
- En+ par prélèvement	0,44€
• Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération	14,70€ / prélèvement modifié ou annulé
• Prélèvement SEPA permanent	
- Frais de mise en place d'un prélèvement permanent	5,10€ / mise en place
- Frais de modification d'un prélèvement permanent	4,30€ / modification
- Frais par prélèvement unitaire	1,22€ / prélèvement

➔ **Produits et services n'étant plus commercialisés / Protection des moyens de paiement**

BNP Paribas Sécurité Pro est une solution d'assurance et d'assistance en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire ou du chéquier BNP Paribas, de vos papiers officiels, et des clés de vos locaux professionnels. Le vol d'espèces par agression dans les 48 heures suivant le retrait dans un distributeur automatique « CB » avec une carte bancaire BNP Paribas ou le vol par agression des fonds lors de leur transport entre votre lieu de travail et l'agence BNP Paribas est également couvert.

• BNP Paribas Sécurité Pro	39,22€ HT / an
-----------------------------------	----------------

BNP Paribas Sécurité Pro n'est plus commercialisé depuis le 01/05/2019. Les clients adhérents avant cette date restent couverts par les garanties d'assurance et l'assistance détaillées dans la notice d'information disponible en agence.

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

➔ **Commission d'intervention**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

• Par opération, avec un plafond de 60 opérations par mois	9,50€ / opération, plafonné à 570€ / mois
---	---

➔ **Opérations particulières**

- Frais par saisie-attribution	}	100€
- Frais par saisie-conservatoire		
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :	10% du montant dû au Trésor public, dans la limite de 100€ ⁽¹⁾	
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		33,50€
• Incidents sur comptes de prêts		
- Annulation d'amortissement		50€
- Relance échéance impayée		34€

➔ **Incidents de paiement**

• Sur chèque émis (par opération)	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14€
<i>Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision.</i>	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Pour un chèque ≤ 50€	30€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 20,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
- Pour un chèque > 50€	50€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 40,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Par exemple, pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 9,50 euros pour la commission d'intervention et de 40,50 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait.	
<i>Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.</i>	
• Sur prélèvement SEPA (forfait par opération)	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
- Montant < 20€	GRATUIT
- Montant ≥ 20€	20€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 10,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Aucuns frais ou commission ne seront perçus en cas de représentation ⁽²⁾ d'un même prélèvement déjà rejeté une première fois.	
• Sur virement (par opération)	
Rejet reçu sur virement	7€
• Sur virement permanent (forfait par opération)	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
- Montant < 20€	GRATUIT
- Montant ≥ 20€	20€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 10,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
• Sur effet de commerce à payer (par opération)	
Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision	
- Montant < 20€	montant de l'effet
- Montant ≥ 20€	21€

(1) Article L.262, 5° du Livre des procédures fiscales. (2) Sous réserve que la Banque ait été informée de cette représentation par le créancier.

➔ Incidents d'encaissement

- Sur chèque libellé en euros remis à l'encaissement sur une banque située en France et revenu impayé (par chèque)
 - Pour le motif « sans provision » GRATUIT
 - Pour les autres motifs 17,50€ / impayé
 - Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement (par demande) 20€*Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale*
 - Sur chèque libellé en euros ou en devises remis à l'encaissement sur une banque située à l'étranger et revenu impayé (par chèque) 37€⁽¹⁾
 - Frais de port éventuels (par chèque) 16,95€€*Date de valeur appliquée : date de règlement de l'opération initiale revenue impayée*
 - Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé (hors frais de protêt éventuels)
 - Information télétransmise 8,90€ / impayé
 - Information transmise sur support papier 19,30€ / impayé*Date de valeur appliquée : date du règlement initial (date d'échéance de l'effet remis à l'encaissement) -1 jour calendaire*
 - Prélèvement SEPA remis et revenu impayé 15,75€ / impayé
- Date de valeur appliquée : date de règlement de l'opération initiale de prélèvement revenue impayée*

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

➔ Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois	► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir
La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins 15 jours dans le mois civil. C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.	Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels. Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

- Frais d'étude à l'ouverture de la facilité de caisse :** 1% du montant de la facilité de caisse – minimum 75€.
- Frais d'étude au renouvellement de la facilité de caisse**
- 0€ à 15 000€ 55€
 - Entre 15 001€ et 75 000€ 85€
 - Supérieur à 75 000€ 140€
- Frais d'étude du découvert autorisé** 1% du montant du découvert – minimum 75€.
- Taux d'intérêts débiteurs** Nous consulter
- Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :
- des **intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'indice en vigueur dans le contrat auquel s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
 - de la **commission de découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur (Cf. page 2 de ce guide).

► Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation.

En sus des **commissions de service liées aux effets de commerce** (voir page 16/17 de ce guide) : facturation d'une **commission d'endos** de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 5,40€ / remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

► Vous souhaitez financer votre poste client

L'**Affacturage** est une solution d'accompagnement globale proposée par notre filiale BNP Paribas Factor intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité clients, relance et recouvrement.

BON À SAVOIR : forfaits évolutifs adaptés à la croissance de votre activité. Un chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous proposer la solution qui répond à votre besoin.

- Avances sur factures** (nationales ou internationales)
- Frais de dossier : définis contractuellement à la mise en place de la ligne Minimum 75 €
 - Modification, prorogation 35 € / opération
 - Ligne de cession de créances « Dailly »
 - Frais de gestion Minimum 171 € / trimestre
 - Notification des factures (hors frais d'envoi en recommandé) 30 € / notification
 - Lettre de relance (hors frais d'envoi en recommandé) 30 € / lettre
 - Réédition d'un bordereau de décompte des commissions 3,20 € / bordereau
- Mobilisation de créances nées sur l'Étranger**
- Frais de dossier : définis contractuellement à la mise en place de la ligne Minimum 75 €
 - Frais de tirage par billet 40 € / opération
 - Modification, prorogation 40 € / opération
 - Ligne de cession de créances « Dailly »
 - Frais de gestion Minimum 171 € / trimestre
 - Notification des factures (hors frais d'envoi en recommandé) 30 € / notification
 - Lettre de relance (hors frais d'envoi en recommandé) 30 € / lettre

➔ **Financement moyen / long terme**

▸ Vous souhaitez financer la reprise d’une entreprise

Le **crédit d’investissement Reprise** est un crédit à moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec la SIAGI⁽¹⁾. Il est destiné à financer la reprise en direct de tout ou partie d’une entreprise (part, actions, fonds de commerce) et des matériels nécessaires à son exploitation.

Principales caractéristiques du crédit d’investissement Reprise :

- Montant du crédit : de 15 000 à 150 000 € ;
- Taux : fixe ou variable plafonné ;
- Durée d’amortissement : jusqu’à 10 ans.

- 👍 **LES + :**
- Sans caution personnelle, sous réserve du respect des conditions d’éligibilité de l’offre
 - Possibilité d’un différé en capital de 12 mois maximum à l’octroi du crédit

▸ Vous souhaitez procéder à la reprise d’une entreprise via une holding

Le **crédit d’investissement Transmission** est un crédit moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec Bpifrance⁽²⁾, et destiné à financer la reprise via une société holding constituée par des personnes physiques ou par des sociétés immatriculées.

Principales caractéristiques du crédit d’investissement Transmission :

- Conditions : disposer d’un apport personnel d’au moins 20% et répondre aux critères définis par Bpifrance, notamment en termes de secteurs d’activités ;
- Taux : fixe ou variable indexé sur l’Euribor⁽³⁾ moyen 3 mois ou 12 mois (selon la périodicité d’amortissement) ;
- Durée d’amortissement : 3 à 7 ans.

▸ Vous voulez une solution pour répondre à vos besoins de financement moyen/long terme

Le **crédit d’investissement** vous permet de financer tous types d’investissements (équipements professionnels, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d’aménagement...) et vous offre la possibilité de choisir parmi un large éventail d’options.

Principales caractéristiques du crédit d’investissement :

- Montant du crédit : en fonction de l’investissement considéré ;
- Taux : fixe ou variable ou variable plafonné à +1%, +1,5% ou +2% ;
- Durée de remboursement : jusqu’à 20 ans selon l’objet de financement.

Frais d’étude	1% du montant du capital emprunté
Minimum de perception	200€ / dossier

▸ Autres offres liées aux investissements (solutions de financement ou de location)

Différentes solutions sont à votre disposition. La tarification dépend de la solution choisie en lien avec le partenaire. Consultez votre chargé d’affaires.

- **Crédit-bail mobilier, location financière, crédit-bail immobilier** : en partenariat avec notre filiale BNP Paribas Leasing Solutions
- **Location longue durée de véhicules professionnels** : en partenariat avec notre filiale Arval Groupe BNP Paribas.
- **Gestion évolutive de parcs informatiques** : en partenariat avec notre filiale BNP Paribas 3 Step IT.

➔ **Gestion des dossiers de financement**

▸ Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

• Réédition d’un tableau d’amortissement (hors modification des conditions financières du prêt concerné)	30€ HT / dossier
• Changement de compte de prélèvement	25€ / opération
• Changement de quantième (date de prélèvement du prêt)	125€ / opération
• Demande de décompte	33€ / demande
• Frais de mainlevée de nantissement	125€ / opération
• Frais de mainlevée d’hypothèque	125€ / opération
• Indemnités minimums pour remboursement anticipé d’un prêt à taux fixe	404€ / prêt
<i>Les indemnités financières sont définies par ailleurs dans le contrat de prêt</i>	

• Modification de la durée du prêt	1% du capital restant dû - minimum 650€
• Modification de la garantie du prêt	1% du capital restant dû - minimum 650€
• Modification du taux du prêt	1% du capital restant dû - minimum 475€
• Modification du débiteur : substitution de débiteur / Transmission Universelle de Patrimoine	1% du capital restant dû - minimum 400€

▸ Demande de caution bancaire

• Commission d’utilisation :	Taux annuel – minimum 35€/trimestre
• Frais liés à l’établissement de :	
- Acte standard (modèle standard préétabli)	65€
- Acte non standard	à partir de 160€
- Avenant (modification apportée à l’acte d’origine)	65€

➔ **Produits n’étant plus commercialisés**

Le **Crédit Silo** est une enveloppe de crédit pour vos investissements professionnels courants⁽¹⁾ (achat de matériel, véhicules, travaux...). Vous réglez directement vos fournisseurs et BNP Paribas crédite votre compte sur simple présentation de vos factures.

Le **Crédit Silo** n’est plus commercialisé depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le **Pré’Créa** est un crédit à moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec Bpifrance⁽²⁾. Il est destiné à financer l’ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d’activité : matériel et actifs incorporels (tels que le droit au bail ou les licences) dans la limite de 30% du montant du prêt pour ces derniers.

Le **Pré’Créa** n’est plus commercialisé depuis septembre 2024.

(1) SIAGI, société professionnelle à capital variable immatriculée au RCS de Paris sous le n° 775 691 074, ayant son siège social au 2 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 Paris. (2) BPI France, SA, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 320 252 489, ayant son siège social au 27/31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort cedex 94700. (3) Taux de référence interbancaire européen.

(1) À l’exclusion des biens immobiliers. (2) BPI France, SA, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 320 252 489, ayant son siège social au 27/31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort cedex 94700.

7. COMMERCE INTERNATIONAL

➔ Avances en devises

- Frais d'étude et de mise en place (perçus à la mise en place) 60€
- Modification, prorogation, remboursement par anticipation (perçus à évènement) 60€
- Taux de l'avance Consultez votre chargé d'affaires commerce international

➔ Encaissement documentaire export

- **Commission d'ouverture** : à l'ouverture sur le montant total de la remise
 - Avec Connexis Trade 0,15%
 - Sans Connexis Trade 0,20%
 - Minimum 76€
 - Maximum 1 410€
- **Frais d'acceptation** (perçus à l'évènement) 40€

➔ Encaissement documentaire import

- **Commission d'ouverture** : à l'ouverture sur le montant total de la remise
 - Minimum 76€
 - Maximum 1 410€
- **Frais d'acceptation** (perçus à l'évènement) 40€
- **Frais de paiement en Euro dans la zone Euro** (perçus à l'évènement) 5€
- **Frais de paiement en Euro hors de la zone Euro ou dans une autre devise** (perçus à l'évènement) 20€

➔ Crédit documentaire export

- **Notification d'ouverture** : frais perçus sur le montant initial du crédit documentaire, y compris en cas de confirmation
 - Minimum 135€
- **Commission de confirmation** : calculée sur le montant initial du crédit documentaire et perçue sur la période, date d'ouverture/date de validité, par mois indivisible
 - Minimum 135€
 - Pourcentage variable en fonction du pays. Contactez votre chargé d'affaires commerce international.

Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée sur le montant utilisé et perçue au moment du règlement pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.

- **Commission d'amendement** (perçus à l'évènement)
 - Hors montant et durée 120€
 - Sur le montant ou la durée 120€ + ajustement de la commission de confirmation ou de notification
- **Commission de vérification de documents** : perçue au règlement sur le montant de l'utilisation.
 - Minimum 150€
- **Frais sur documents irréguliers** : déduits du montant au moment du règlement 130€ / jeu de documents
- **Forfait export à tarification simplifiée** ⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur cette formule, contactez votre chargé d'affaires commerce international.

➔ Crédit documentaire import

- **Frais d'ouverture** : perçus à l'ouverture
 - Avec Connexis Trade 40€
 - Sans Connexis Trade 90€
- **Commission d'engagement** À partir de 1% l'an
 - Calculée sur le montant en principal du crédit documentaire et perçue sur la période, date d'ouverture/date de validité, par mois indivisible. Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée sur le montant utilisé et perçue au moment de l'utilisation pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.
 - Minimum 100€

(1) Forfait incluant les frais de notification, deux examens de documents, deux modifications dans la limite de 100 000 euros, deux frais sur irrégularités, les frais SWIFT et de courrier express sécurisé. Hors forfait : tout examen supplémentaire de documents, toute modification additionnelle, la commission de confirmation, l'ajustement de la commission de confirmation suite à modification, les frais de transfert, de lettre de blocage, d'aide à la rédaction d'un draft d'un crédit documentaire, de pré-vérification et d'irrégularités supplémentaires.

- **Commission d'amendement** : perçue à l'évènement
 - Hors montant et durée 120€
 - Sur le montant ou la durée 120€ + ajustement de la commission d'engagement
- **Commission de vérification de documents** :
 - perçue au moment du règlement, calculée sur le montant de l'utilisation. 0,15%
 - Minimum 150€
- **Frais sur documents irréguliers**
 - déduits du montant au moment du règlement 130€ / jeu de documents et à la charge du bénéficiaire.
- **Paiement en Euro dans la zone Euro** (frais perçus à l'évènement) 5€
- **Paiement en Euro hors de la zone Euro ou dans une autre devise** (frais perçus à l'évènement) 20€

➔ Frais de communication (import et export)

- **Message SWIFT** 26€ / pli envoyé.
- **Frais de courrier express sécurisé** 31€ / pli envoyé.

➔ Frais optionnels divers (import et export)

- **Modification encaissement documentaire** (frais perçus à l'évènement) 45€
- **Demande de sort ou interventions diverses sur encaissement documentaire** (frais perçus à l'évènement) 41€
- **Interventions spécifiques** (demande de traitement particulier, frais perçus à l'évènement) 75€
 - Consultez votre chargé d'affaires commerce International
- **Rédaction d'un projet de Lettre de Crédit documentaire** (frais perçus à l'évènement) À partir de 140€
 - Consultez votre chargé d'affaires commerce International
- **Pré-vérification de crédit documentaire export** (frais perçus à l'évènement) À partir de 130€
 - Consultez votre chargé d'affaires commerce International
- **Transfert de Crédit documentaire export** (frais perçus à l'évènement sur le montant de la transaction)
 - Minimum 230€
- **Lettre de blocage de Crédit documentaire export** (frais perçus à l'évènement sur le montant de la transaction)
 - Minimum 230€
- **Garantie pour absence de connaissance** (frais perçus par trimestre indivisible sur le montant de la transaction) À partir de 1% l'an
 - Minimum 130€ / trimestre
- **Étude de dossier trade** Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
- **Commission d'accompagnement trade** Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
- **Commission d'arrangement trade** Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
- **Commission de confirmation ligne trade** Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
- **Demande de traitement en urgence sur opération documentaire** (commission perçue à l'évènement en sus des autres frais) À partir de 250€
 - Consultez votre chargé d'affaires commerce International

➔ Garanties internationales

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit “Stand-By Letter of Credit” ou SBLC. Elles sont émises soit dans le cadre d’un marché export (garantie de soumission, de restitution d’acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...), soit dans le cadre d’un marché import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

► Garanties émises		
• Commission d’émission : commission perçue trimestriellement et d’avance. Renseignez-vous auprès de votre chargé d’affaires. Taux annuel		
- Minimum	320€ / an	
• Commission de vérification de l’appel en paiement (sur le montant de la transaction) 1,60%		
- Minimum	195€	
• Amendement/Avenant	160€ / opération	
• Frais de dossier	à partir de 160€ / dossier	
• Frais de port	17,50€ / opération	
• Courrier rapide	31€ / courrier	
• Messages Swift	26€ / message Swift	
• Fourniture de l’état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature : à l’acte en fonction du nombre de lignes d’engagements.		
.....	Moins de 30 lignes : 110€	
.....	De 31 à 150 lignes : 160€	
.....	Plus de 150 lignes : 260€	
• Frais d’étude et de structure	Renseignez-vous auprès de votre chargé d’affaires.	
• Lettre de notoriété	À partir de 160€ / lettre	
• Demande sans suite (frais perçus au classement du dossier)	260€ / demande	

► Garanties reçues		
• Garanties ou SBLC reçue de l’étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part).		
- Commission de notification (en% du montant de la garantie reçue)	1 % jusqu’à 1 600 000€	
.....	et 0,5 % au-delà de 1 600 000€	
- Minimum	160€	
- Frais de dossier	À partir de 160€	
- Frais de modification (frais perçus à l’évènement)	160€	
• Frais d’étude et de structure	Renseignez-vous auprès de votre chargé d’affaires.	
• Demande de traitement en urgence de toute opération liée à une garantie :		
commission perçue à l’évènement (en sus des autres frais).	À partir de 250€	
Contactez votre chargé d’affaires commerce International		

➔ Service commerce international par internet

Connexis trade : gestion des remises documentaires, des crédits documentaires et des garanties internationales	
• Frais d’installation (1 fois à la mise en place par entité juridique)	270€ HT
• Abonnement mensuel	20€ HT / module et par entité juridique
• Token	16€ HT / token
• Connexis Trade L/C Export	Tarification incluse dans l’abonnement Ma Banque Entreprise

8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

➔ Placement des excédents de trésorerie

➔ DROITS D’ENTRÉE

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme		
• OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management		
	Ordres par Internet et application mobile	Ordres par Cellule de prise d’ordres
Droits d’entrée ⁽¹⁾ OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPC I - Autres OPC	GRATUIT	1,2 %
Droits d’entrée ⁽¹⁾ OPC Monétaires	GRATUIT	
Droits d’entrée ⁽¹⁾ SCPI	8,93 %	

• OPC gérés par d’autres établissements que BNP Paribas		
	Internet et application mobile	Cellule de prise d’ordres
Droits d’entrée OPC gérés par d’autres établissements que BNP Paribas	GRATUIT ⁽²⁾ ou maximum des droits d’entrée indiqués dans le DIC ou le prospectus de l’OPC ⁽³⁾	1,2 % ⁽²⁾ ou maximum des droits d’entrée indiqués dans le DIC ou le prospectus de l’OPC ⁽³⁾
Commission complémentaire sur souscription d’OPC gérés par d’autres établissements que BNP Paribas, par ordre, s’ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l’OPC.	-	20,83€ HT

- Cellule de prise d’ordre : plateforme téléphonique de passage d’ordres 01 43 16 96 21 (service gratuit + prix d’un appel local).
- Des **frais de fonctionnement et de gestion sur OPC** sont facturés au cours de l’année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux annuel est précisé dans le DIC du fonds.
 - BNP Paribas vous informe qu’une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

➔ Produits n’étant plus commercialisés / Droits d’entrée avec BNP Net Professionnels

	Ordres par Internet (BNP Net Professionnels mabanquepro.bnpparibas et Mes Comptes)
Droits d’entrée ⁽¹⁾ OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPC I - Autres OPC	0,4 %

➔ ÉPARGNE BANCAIRE

- Nous vous proposons également :
 - Livret A** - Offre réservée aux associations mentionnées au point 5 de l’article 206 du Code général des impôts, aux syndicats de copropriétaires et aux organismes HLM. (taux applicable à partir du 1^{er} février 2025) 2,40 %⁽⁴⁾
 - Compte Épargne** - Offre réservée aux personnes morales sans but lucratif.
..... Rémunération variable selon les conditions de marché

(1) Frais perçus par BNP Paribas lors de la souscription, hors frais acquis à l’OPC (les frais d’entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d’Informations Clés - DIC). (2) Frais perçus par BNP Paribas en cas d’accord de distribution avec les sociétés de gestion. (3) Frais perçus par les sociétés de gestion en l’absence d’accord de distribution avec BNP Paribas. (4) Intérêts non soumis à l’impôt et aux contributions sociales.

- **Dépôt à terme** Rémunération variable selon les conditions de marché
 - DAT Potentiels Marché (de 1 à 24 mois) Minimum de souscription : 7 500€
 - DAT en devises (de 1 à 12 mois) Minimum de souscription : 7 600€
- **Titres de créances négociables** Rémunération variable selon les conditions de marché
 - Titre négociable à court terme émis par une grande entreprise Minimum de souscription : 150 000€
 - Titre négociable à court terme émis par BNP Paribas Minimum de souscription : 200 000€
- **Dépôts structurés** Rémunération variable selon les conditions de marché
 - Minimum de souscription : 150 000€

➔ Opérations de Bourse

Une opération de bourse est un ordre pour acheter ou vendre immédiatement un instrument financier au meilleur prix du marché actuellement disponible.

i BON À SAVOIR :

Vous pouvez passer vos ordres de Bourse sur les principales places internationales sur Internet avec Ma Banque Entreprise. La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

➔ FRAIS DE TRANSACTION

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

Ordres par internet et application mobile	
Frais de transaction ⁽¹⁾⁽²⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle par ordre en euros ou % 5€ jusqu'à 1000€ inclus 10€ entre 1 000€ et 3 000€ inclus 0,50% entre 3 000€ et 50 000€ inclus 0,35% au-delà de 50 000€
Autres marchés étrangers ⁽³⁾⁽⁴⁾	Commission proportionnelle de 0,50% par ordre avec un minimum par ordre en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 15€ - Europe et Canada : 20€ - Asie Pacifique : 50€ - Reste du monde : 100€
Ordres par Cellule de prise d'ordres	
Frais de transaction ⁽¹⁾⁽²⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle de 1,20% par ordre + frais fixes : 8€
Autres marchés étrangers ⁽³⁾⁽⁴⁾	Commission proportionnelle de 1,20% par ordre avec un minimum par ordre en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 15€ - Europe et Canada : 20€ - Asie Pacifique : 50€ - Reste du monde : 100€

(1) En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de transaction sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de transaction, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial. (2) Les frais de transaction aussi appelés "frais de négociation", correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres. (3) Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus. (4) Hors frais de change éventuels.

➔ Produits n'étant plus commercialisés / Offre Bourse avec BNP Net Professionnels

	Offre Start	Offre Active
	Si vous débutez ou si vous êtes peu actif en Bourse	Si vous êtes actif en Bourse avec + 50 ordres exécutés par an
Ordres par internet et application mobile (mabanquepro.bnpparibas et Mes Comptes)		
Frais de transaction ⁽¹⁾⁽²⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle par ordre en euros ou % 4€ par ordre jusqu'à 1 000€ inclus 8€ par ordre de plus de 1 000€ à 3 000€ inclus 0,40% par ordre de plus de 3 000€ à 50 000€ inclus	Commission proportionnelle par ordre en euros ou % 4€ par ordre jusqu'à 3 000€ inclus 0,20% par ordre de plus de 3 000€ à 50 000€ inclus
Autres marchés étrangers ⁽³⁾⁽⁴⁾	Commission proportionnelle de 0,40% par ordre avec un minimum par ordre en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 15€ - Europe et Canada : 20€ - Asie Pacifique : 50€ - Reste du monde : 100€	

➔ Conservation du portefeuille titres et autres services

► Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **commission proportionnelle**, calculée selon un barème progressif par tranche appliqué à la valorisation annuelle moyenne du compte-titres. Cette valorisation annuelle moyenne est établie sur la base des valorisations mensuelles de l'année précédente⁽⁵⁾ ;
- **droits fixes**, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente, dès lors qu'elle est présente dans au moins une position du compte-titres arrêtée au dernier jour ouvré de chaque mois.

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite	GRATUIT
Autres valeurs Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille	Jusqu'à 50 000€ : 0,25% HT De plus de 50 000€ à 150 000€ : 0,20% HT Au-delà de 150 000€ : 0,10% HT
+ Droit fixe par ligne de portefeuille	Par ligne au porteur : 5€ HT Par ligne au nominatif administré ou en dépôt à l'étranger : 12€ HT

(1) En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de transaction sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de transaction, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial. (2) Les frais de transaction aussi appelés "frais de négociation", correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres. (3) Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus. (4) Hors frais de change éventuels. (5) Chaque valorisation mensuelle est égale à la somme des valeurs liquidatives des lignes, non exonérées, présentes dans le compte-titres au dernier jour du mois. Ces valeurs liquidatives sont calculées sur la base des cours de clôture du dernier jour ouvré du mois ou, le cas échéant, des derniers cours connus à cette date.

- Les autres services
- Tarification spécifique

Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées

0,10% min 150€

Transferts de titres

- Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement

83,33€ HT + 12,50€ HT / ligne

- Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre Espace Entrepreneurs

ou une autre agence BNP Paribas

GRATUIT

Service Plus-values

75€ / an

- Opérations Or
- Vente d'or en dépôt sur compte d'instruments financiers :

- Commission sur le montant brut de la négociation

2,50%

- Minimum de perception

40€ / ordre

- Une commission de négociation en euros, perçue par notre intermédiaire, vient s'ajouter aux frais repris ci-dessus.

➔ Produits n'étant plus commercialisés / Conservation du portefeuille titre / Droits de garde

	Offre Start	Offre Active
Commission proportionnelle autres valeurs :	Jusqu'à 50 000€ : 0,32% HT De plus de 50 000€ à 150 000€ : 0,16% HT Au-delà de 150 000€ : 0,08% HT	Identique à l'offre Start
+ Droit fixe par ligne de portefeuille :	Par ligne au porteur : 4€ HT Par ligne au nominatif administré ou en dépôt à l'étranger : 20€ HT	GRATUIT si au moins 50 ordres de Bourse et OPC exécutés par an
Abonnement annuel	Sans abonnement annuel	150€ par an ⁽¹⁾ GRATUIT si au moins 50 ordres exécutés par an
Frais de gestion annuels	Sans frais de gestion annuels	

➔ Constitution d'un capital

► Vous souhaitez vous constituer une épargne salariale à moyen terme

Le plan d'épargne d'entreprise **Amplissim PEE** est une offre d'épargne entreprise qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un pacs s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽²⁾, et à ses salariés⁽⁵⁾ qui le souhaitent, de se constituer une épargne individuelle à moyen terme avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- Frais de mise en place du dossier⁽³⁾

50€ HT prélevés une seule fois à l'ouverture
- Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée)

- FCPE BNP Paribas Phileis⁽⁴⁾

1,25% maximum sur capitaux versés

- FCPE Multipar et Multimanagers

2% maximum sur capitaux versés
- Frais de tenue de compte⁽³⁾

- Forfait global annuel

125€ HT

- Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire

8€ HT

(1) En cas de souscription à l'offre Active en cours d'année, l'abonnement est facturé en fonction de la date à laquelle il a été souscrit. Entre le 1er janvier et le 31 mars (ou souscription antérieure) : pas de réduction sur l'abonnement annuel. Entre le 1er avril et le 30 juin : 50% de réduction sur l'abonnement annuel. Entre le 1er juillet et le 30 septembre : 75% de réduction sur l'abonnement annuel. Entre le 1er octobre et le 31 décembre : 100% de réduction sur l'abonnement annuel. (2) Sous réserve d'une ancienneté de 3 mois maximum dans l'entreprise pour les salariés. Le dirigeant et son conjoint collaborateur ou associé non salarié ou lié par un pacs, peuvent verser au plan si la structure emploie et a employé au moins un salarié et au maximum 250, pendant 12 mois sur une période comprenant l'exercice en cours et les deux précédents. (3) À la charge de l'entreprise. (4) Pour les PEE et/ou PERCO/PERECO souscrits depuis le 9 juin 2008.

➔ Préparation de la retraite

► Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite

Le plan d'épargne pour la retraite collectif **Amplissim PERCO/PERECO⁽¹⁾** est un dispositif d'épargne entièrement consacré à la retraite qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un pacs s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾, de se constituer une épargne en vue de la retraite avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- Frais de mise en place du dossier

GRATUIT
- Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée)⁽²⁾

- FCPE BNP Paribas Phileis⁽³⁾

1,25% maximum sur capitaux versés

- FCPE Multipar et Multimanagers

2% maximum sur capitaux versés

- SICAV BNP Paribas Perspectives⁽³⁾

2% maximum sur capitaux versés
- Frais de tenue de compte⁽²⁾ pour PERCO/PERECO seul

- Forfait global annuel

125€ HT / an

- Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire

8€ HT / an / bénéficiaire
- Frais de tenue de compte pour PERCO/PERECO + PEE

- Forfait global annuel

165€ HT / an

- Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire

12€ HT / an / bénéficiaire

i Il existe d'autres solutions pour préparer votre retraite, comme le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.

9. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

➔ Protection de l'entreprise et des dirigeants

► Vous souhaitez protéger votre activité professionnelle et votre famille en cas d'imprévus

Cardif Garantie est une offre de prévoyance qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues.

Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

Cardif Garantie Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

i BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas vous proposera une solution cohérente avec vos exigences et vos besoins, en réalisant avec vous un Diagnostic Cardif Garantie gratuit et personnalisé.

(1) Sous réserve d'une ancienneté de 3 mois maximum dans l'entreprise pour les salariés. Le dirigeant et son conjoint collaborateur ou associé non salarié ou lié par un pacs, peuvent verser au plan si la structure emploie et a employé au moins un salarié et au maximum 250, pendant 12 mois sur une période comprenant l'exercice en cours et les deux précédents. (2) À la charge de l'entreprise. (3) Pour les PEE et/ou PERCO/PERECO souscrits depuis le 9 juin 2008.

► Vous souhaitez compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille

BNP Paribas Protection Santé (pour un dirigeant salarié) ou BNP Paribas Protection Santé Madelin (pour un travailleur non salarié non agricole) permet de compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille. Ces deux offres vous proposent **trois formules** de protection évolutives en fonction du niveau de remboursement.

BNP Paribas Protection Santé Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.
BNP Paribas Protection Santé Madelin Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

BON À SAVOIR : les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée. Elles varient en fonction de votre âge, de la situation de votre famille et de la formule de garanties choisie. Contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas pour trouver la solution la mieux adaptée à votre situation.

➔ Protection de votre activité professionnelle et/ou de vos biens mobiliers et immobiliers professionnels

► Vous souhaitez assurer votre activité, vos locaux et vos équipements professionnels

L'Assurance Multirisque Professionnelle BNP Paribas est un contrat à la carte qui peut garantir votre responsabilité civile professionnelle, protéger vos locaux et votre outil de travail, vous assurer à la suite d'un sinistre et garantir la poursuite de vos activités ainsi qu'une indemnisation des machines et des équipements informatiques nécessaires à l'activité de votre entreprise.

Assurance Multirisque Professionnelle BNP Paribas Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas vous mettra en relation avec des conseillers spécialisés en assurance professionnelle qui vous proposeront une offre en adéquation avec vos activités et votre besoin de protection. Les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée, elles varient en fonction de l'activité professionnelle et des garanties choisies.

► Vous souhaitez assurer des biens immobiliers à usage professionnel que vous mettez en location ou dont vous assurez la gestion

L'assurance Risques Immobiliers BNP Paribas, ce sont des garanties spécifiques à vos activités de location de biens immobiliers professionnels. Elle propose la responsabilité civile, le dommage aux biens et l'assistance en cas de sinistre, la protection juridique.

Assurance Risques Immobiliers BNP Paribas Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

BON À SAVOIR : Votre chargé d'affaires BNP Paribas vous mettra en relation avec des conseillers spécialisés en assurance professionnelle qui vous proposeront une offre en adéquation avec vos activités et votre besoin de protection. Les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée, elles varient en fonction de l'activité professionnelle et des garanties choisies.

10. SERVICES

➔ Protection des biens

► Vous souhaitez protéger vos collaborateurs et vos locaux contre les risques de cambriolage et d'agression

Homiris Pro⁽¹⁾ est un service d'alarme et de télésurveillance, opéré par Euro Protection Surveillance (EPS)⁽¹⁾, pour la protection des locaux professionnels contre les risques de cambriolage et d'agression.

- **Formule Essentiel⁽²⁾ avec information** (à partir de)⁽³⁾ 32,00€ HT par mois
 - Système d'alarme connecté mis à disposition et installé par un professionnel.
 - Contrôle à distance du système d'alarme et maintenance, y compris le remplacement des piles.
 - Télésurveillance 24 h/24, 7j/7.
 - Information de l'abonné.
 - Pilotage à distance via l'espace abonné et l'application mobile Homiris⁽⁴⁾.
- **Formule Intégral⁽²⁾ avec intervention** (à partir de)⁽³⁾ 41,00€ HT par mois
 - La formule Intégral est composée de la formule Essentiel, avec en complément :
 - Analyse par un opérateur du centre de surveillance⁽⁵⁾.
 - Intervention d'un agent de sécurité⁽⁶⁾.
 - Appel aux forces de l'ordre⁽⁶⁾.
 - Organisation des mesures de sauvegarde du local⁽⁷⁾.
- **Installation et mise en service clé en main** 150,00€ HT

Nous consulter pour prendre rendez-vous avec un technicien-conseil Homiris. Il définira avec vous votre tarif personnalisé lors du diagnostic sécurité, en tenant compte du lieu à protéger et de vos besoins.

➔ Produits et services n'étant plus commercialisés / Protection des biens

Mobileo Pro est un contrat d'assurance pour vos appareils nomades (ordinateurs portables, smartphones, tablettes, appareils photos numériques, caméscopes...) et leurs accessoires achetés neufs et utilisés dans le cadre professionnel. Il couvre jusqu'à cinq assurés en cas de vol avec effraction ou agression et de casse accidentelle⁽⁸⁾.

Mobileo Pro inclut des services pratiques en cas de sinistre tels que la possibilité de faire réparer son bien via une station agréée de proximité ou la mise à disposition d'un appareil de remplacement.

- **Mobileo Pro** 13€ / mois
- Mobileo pro n'est plus commercialisé depuis le 01/05/2019. Les clients souscripteurs avant cette date restent couverts par les garanties d'assurance détaillées dans la notice d'information disponible en Espace Entrepreneurs.

La **Télésurveillance des locaux professionnels** est un système d'alarme et de télésurveillance complet pour protéger votre local contre les risques de vol et de vandalisme avec un système d'alarme discret relié 24h/24, 7j/7 à un centre de veille dont les équipes sont prêtes à intervenir jour et nuit.

Télésurveillance des locaux professionnels n'est plus commercialisé depuis le 02/05/2022.

(1) Homiris, un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600€. Siège social : 30 rue du Doubs, 67 100 Strasbourg – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines, CS 70002, 59 891 Lille Cedex 9. Immatriculée sous le n° 338 780 513 Strasbourg – Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. (2) Dans les limites et conditions prévues aux conditions générales disponibles dans l'Espace Entrepreneurs ou sur mabanquepro.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur). (3) Tarif HT « à partir de » en vigueur pour toute nouvelle souscription au 01/07/2024 pour un équipement de base, hors extensions, hors options, et hors frais d'installation et de mise en service. L'offre de télésurveillance Homiris pour les professionnels est réservée aux clients BNP Paribas ayant une activité professionnelle (hors bijouteries, établissements financiers, agences bancaires, hôpitaux et data centers), dont le local à protéger est situé en France métropolitaine, d'une surface maximum de 800 m² et dont la valeur des biens mobiliers n'excède pas 500.000 €. Pour plus d'informations contactez votre chargé d'affaires. (4) Disponible sur les plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité. (5) Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31 (Strasbourg), n° 216.10.31 (Verlinghem), n° 162.00.31 (Vineuil) et n° 241.21.31 (Tours) délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com). (6) Si nécessaire et après levée de doute conformément à la réglementation. (7) Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et pourraient être couverts éventuellement par le contrat d'assurance pour les locaux professionnels. (8) Dans les limites et conditions détaillées dans la notice d'information disponible dans l'Espace Entrepreneurs.

11. INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

BNP Paribas, en qualité de courtier, propose les contrats d’assurance de plusieurs entreprises d’assurance, et notamment des contrats :

- d’assurance vie, de retraite et/ou de capitalisation avec : Axa France Vie, Axa Life Europe Limited, Axa Wealth Europe Luxembourg, Cardif Assurance Vie, Cardif Retraite, Cardif Lux Vie, Generali Luxembourg, Generali Vie France, La Mondiale Europartner, La Mondiale Partenaire, Sogelife ;
- d’assurance des biens avec : Axa Assistance France, Cardif Assurances Risques Divers, Gallian Assurances, Generali IARD, Inter Partner Assistance, Matmut & Co, LSA Courtage, Stoik ;
- d’assurance des personnes avec : April International Care France, Axa Assistance France, Axa France Vie, Axa France, Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, CNP Assurances, Digital Insure Distribution, Euler Hermes Crédit France, Euler Hermes Recouvrement France, Europ Assistance France et Europ Assistance, Filassistance International, Financial Insurance Company Limited, Groupama Gan Vie, Malakoff Médéric Prévoyance, Mondial Assistance France, Solucia PJ ;
- d’assurance contre les accidents de la vie quotidienne avec : Axa Assistance Juridica, Axa France Vie, Cardif Assurances Risques Divers, Chubb Insurance Company of Europ, Inter Partner Assistance, Europ Assistance SA.

La Banque, en qualité de mandataire d’assurance, est liée à :

- Cardif IARD par un contrat exclusif d’une part pour les contrats d’assurance automobile, assurance 2 roues, assurance mobilité électrique, assurance vélo, assurance scolaire, assurance accidents du quotidien, les contrats de multirisque habitation et d’autre part, pour les contrats de multirisque professionnelle et des risques immobiliers professionnels.
- Axa France IARD et Axa Assurances IARD Mutuelle par un contrat non exclusif pour les contrats d’assurance (dommages aux biens, risques techniques, responsabilité civile, automobile, marchandises transportées, construction). La SATEC (Société anonyme de transactions et courtage) peut éventuellement intervenir dans l’opération en qualité de mandataire d’assurance d’Axa France IARD/Axa Assurances IARD Mutuelle pour cette opération.

BNP Paribas, en qualité de mandataire d’intermédiaire d’assurance, est liée à :

- Natiocrédimurs par un contrat non exclusif pour le contrat d’assurance emprunteur et pour le contrat d’assurance Matériel.

Participation à plus de 10% de BNP Paribas dans des entreprises d’assurance

BNP Paribas détient directement ou indirectement des participations supérieures à 10% du capital social ou des droits de vote dans les entreprises d’assurance suivantes : Cardif Assurance Vie, Cardif Retraite, Cardif Assurances Risques Divers, Cardif IARD et Cardif Lux Vie.

12. RÉSOUDRE UN LITIGE

➔ En premier recours

► Espace Entrepreneurs

Le Client peut contacter directement son chargé d’affaires habituel ou le directeur de son Espace Entrepreneurs, pour lui faire part d’une réclamation :

- au cours d’un entretien à l’Espace Entrepreneur ;
- par téléphone sur sa ligne directe ou auprès d’un conseiller en ligne au 3478  (appel non surtaxé), 8 h - 20 h du lundi au vendredi 8 h - 18 h le samedi (hors jours fériés) ;
- par courrier à l’adresse de l’Espace.

► Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client n’a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit Le Responsable Réclamations Clients :

BNP Paribas BCEF Entreprises Responsable Réclamations Clients - CGA03B1163 boulevard Mac Donald 75019 PARIS⁽¹⁾.

L’objectif de BNP Paribas est de répondre immédiatement mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps. Si des recherches sont nécessaires, BNP Paribas s’engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l’envoi d’une réclamation écrite ou formulée à l’oral, et d’apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d’une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas communique au Client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

➔ En dernier recours amiable

La saisine d’un Médiateur⁽²⁾ est le dernier recours amiable avant d’entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l’égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l’instruction de la médiation. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l’un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition d’être en désaccord avec la réponse écrite apportée⁽³⁾ au préalable par Le Responsable Réclamations Clients.

► Le Médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse aux placements crypto-actifs, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d’investissement alternatifs, l’épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ⁽⁴⁾ ;
- soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02**
Le Médiateur de l’AMF n’est pas compétent en matière fiscale, d’assurance (contrat d’assurance-vie, PERP..) ou d’opérations bancaires (livrets, dépôt à terme, PEL, crédit, découvert, surendettement)

► Le Médiateur de l’Assurance

Exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d’assurance ne relevant pas de la commercialisation : gestion d’un contrat, gestion d’un sinistre, gestion d’un dossier de Protection Juridique ou sur des prestations d’assistance (sous réserve que le contrat d’assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation) :

- soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org ⁽⁴⁾ ;
- soit par voie postale : **Le Médiateur de l’Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.**

Le Médiateur de l’Assurance n’est pas compétent sur les sujets de conseil ou de souscription de contrat, pour lesquels vous devez saisir le Médiateur de la Fédération Bancaire Française (FBF).

(1) Vous pouvez contacter Le Responsable Réclamations Clients de Monaco par voie postale à l’adresse suivante : **1 Boulevard des Moulins 98000 Monaco.**
(2) Le recours aux Médiateurs n’est pas accessible pour les clients monégasques. (3) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation. (4) Coût de fourniture d’accès à Internet.

► Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou garantie, sur le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>⁽¹⁾.

► Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF)

Exclusivement pour les Entrepreneurs, personnes physiques agissant pour des besoins professionnels, en désaccord avec la réponse écrite apportée par le Responsable Réclamations Clients, indiquant la possibilité d'un recours au Médiateur auprès de la BFB.

Il doit être saisi uniquement par écrit, en français ou en anglais, par un client et exclusivement⁽²⁾ pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
 - de produits d'épargne ;
 - de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par BNP Paribas.
- exclusivement par voie électronique : <https://lemediateur.bfp.fr/>⁽¹⁾.

Les conditions générales de la médiation sont disponibles sur le site : <https://lemediateur.fbf.fr/>⁽¹⁾ ou sur simple demande dans l'Espace Entrepreneurs.

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>⁽¹⁾

Notes

**Pour toute information,
BNP Paribas est à votre disposition :**



Service Client

3478

Service gratuit
+ prix appel

Lundi-vendredi 8h-20h / Samedi 8h-18h (hors
jours fériés)



Chargé d'affaires



Site

mabanquepro.bnpparibas*

mabanqueentreprise.bnpparibas*



Application

"Mes Comptes"***

"Ma Banque Entreprise"***

pour tablettes et smartphones

*Coût de connexion selon opérateur.

**Abonnement à des services de banque à distance pour
les clients professionnels. Service payant, voir conditions
tarifaires en vigueur. Coût de connexion selon opérateur.

BNP Paribas, SA au capital de 2 261 621 342 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris -
N° 662 042 449 RCS PARIS - ORIAS n° 07 022 735, www.orias.fr - **STUDIO BCEF** PV34693 - 01/2025. Photo :
©Shutterstock. Ce document est imprimé sur du papier certifié. N°ADEME : FR200182_01XHWE.

Arval Service Lease, S.A. au capital de 66 412 800 € - Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris.
Immatriculée sous le n° 352 256 424 RCS Paris. Orias n° 07 022 411 (www.orias.fr).

Natiocrédibail, S.A. au capital de 32 000 000 € - Siège social : 12 rue du Port, 92022 Nanterre Cedex. Immatriculée
sous le n° 998 630 206 RCS Nanterre. Code NAF 6491 Z. TVA Intracommunautaire : FR 40 998 630 206.
Orias n° 10 054 005 (www.orias.fr).

Natiocrédimurs, S.N.C au capital de 62 800 016 € - Siège social : 12 rue du Port, 92000 Nanterre. Tél. : 01 41
97 20 00. Immatriculée sous le n° 332 199 462 RCS Nanterre. Code NAF 6491Z. TVA Intracommunautaire :
FR28332199462. Orias n° 07 023 146 (www.orias.fr).

BNP Paribas 3 STEP IT, S.A. au capital de 14 000 000 € - RCS Nanterre B 383 759 289 - Code Ape 4651Z - N°
TVA Intracommunautaire : FR 11383759289.



BNP PARIBAS

**La banque
et l'assurance
d'un monde qui change**